



# LE DROIT AU REPOS DOIT SE CONCRÉTISER PLEINEMENT!

« **C**ongés payés! Possibilité de détente et de renouvellement pour ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que le décor maussade du quartier ouvrier de la grande ville et l'ambiance enfumée et bruyante de l'usine. Cela rendait possible une prise de contact avec d'autres pays, d'autres climats, d'autres hommes, d'autres problèmes, c'était vraiment l'accession à une autre vie, la découverte de domaines jusqu'alors interdits. »

C'est ainsi que Georges Vidalenc, premier directeur du Centre d'éducation ouvrière de la confédération FO, décrit l'apport des congés payés dans les « Aspects du mouvement syndical français », analysant l'une des réalisations majeures du syndicalisme constructif incarné par Force Ouvrière.

Ce droit au repos, et d'une manière plus large le droit aux vacances, constitue, il est bon de le rappeler, un droit fondamental, garanti par les Conventions 101 et 132 sur les congés payés de l'Organisation internationale du travail, et d'autre part la loi de 1998 contre les exclusions qui les consacre ainsi dans son article 140 : « [...] l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ».

Pour autant, malgré ces avancées législatives, le droit aux vacances n'est toujours pas une réalité pour tous. Il est par ailleurs fortement malmené depuis de

nombreuses années : un Français sur deux ne part pas en vacances, ce qui est aussi le cas pour un enfant sur trois. Au total, plus de 22 millions de personnes ne peuvent toujours pas exercer ce droit, sachant que pour 65% des Français concernés, la privation de vacances est liée à des contraintes financières. Ne pas pouvoir y accéder, c'est un creusement des inégalités.

Au cours des dernières années, la précarisation de l'emploi et les logiques de fractionnement croissant des temps de travail ont modifié substantiellement les modalités de prise des congés et parfois renforcé les difficultés d'accès aux vacances. C'est pourquoi FO réaffirme le respect plein et entier du droit aux

congés payés : la période des vacances doit rester librement choisie par le salarié pour une durée significative, permettant un véritable temps de repos. L'engagement syndical de Force Ouvrière en faveur du droit aux vacances ne se dément pas avec le souci permanent d'améliorer les conditions salariales et d'emploi, et de permettre un accès plus large aux vacances. Plus de quatre-vingts ans après les premiers congés payés, la

vigilance doit rester de mise pour faire que ce droit se concrétise pleinement.

Cette période de vacances qui s'ouvre est d'autant plus importante cette année qu'elle arrive après des mois de mobilisation contre une réforme des retraites injuste et injustifiée. Nous ne tournons pas la page, nous préparons la suite, et dès la rentrée, nous porterons nos revendications sur les retraites, mais aussi le pouvoir d'achat et les salaires!

**Le droit  
aux vacances  
n'est toujours  
pas une réalité  
pour tous**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)